



FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ

*Progresser,
Ensemble,
Chaque jour.*



FORMATION INITIALE

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

POURQUOI SUIVRE NOTRE FORMATION ?



Pour maîtriser les gestes de premiers secours adaptés aux situations professionnelles.
Pour contribuer à la sécurité des équipes en adoptant les bons réflexes au quotidien.
Pour mieux prévenir les risques au travail en apprenant à repérer les situations dangereuses.
Pour savoir intervenir rapidement lorsqu'un collègue fait un malaise ou subit un accident.
Pour obtenir une compétence reconnue, utile et valorisante.

FORMENERGIE EST UN ORGANISME
CERTIFIÉ QUALIOP1 AU TITRE DE LA
CATÉGORIE :
ACTIONS DE FORMATION



71 Bis Avenue des Tabernottes 33370 YVRAC



05.56.44.67.23



contact@formenergie.com



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail.
- ▶ Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise.
- ▶ Acquérir les gestes de premiers secours et la capacité à repérer les situations dangereuses.
- ▶ Savoir alerter rapidement et efficacement les secours.
- ▶ Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Durée : 14h sur 2 jours consécutifs.

Prérequis : Aucun.

Limites d'effectifs : 4 à 10 stagiaires.

Public : Tout public.

Type de formation : En présentiel

Formation conforme au référentiel national Sauveteur Secouriste du Travail tel que défini par l'INRS.

Ce programme est établi en conformité avec les fiches programmes officielles mises à disposition par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS, disponibles sur www.formation-prev.fr, et avec le document de référence du dispositif Sauvetage Secourisme du Travail en vigueur.

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter au préalable, afin d'étudier leurs besoins et ainsi adapter certaines de nos modalités de formation.

FORMACODE : 42829 Sauvetage secourisme travail

NSF 344r : Mise en oeuvre des règles d'hygiène et sécurité

Code(s) ROME : K1705

MODALITÉS ET RESSOURCES

Formation réalisée en face à face pédagogique.

Formateur SST habilité suivant le dispositif INRS imposé en vigueur et disposant d'un certificat de formateur SST INRS à jour.

Salle de formation dédiée, salle d'exercices pratiques et utilisation de l'ensemble du matériel demandé par l'INRS : plan d'intervention avec pictogrammes, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), matériels pour simulation d'accident (perceuse, pansement, garrot...), matériel de désinfection.

Documents-soutiens projetés, exposés, quiz en salle, extranet stagiaire.

Mise en application des connaissances acquises, mises en situation, discussions de groupe.

Remise en main propre d'un livret de formation et accessibilité sur l'extranet stagiaire de l'aide-mémoire "Sauvetage secourisme du travail" INRS ED 4085.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation : Grille de certification de l'INRS par observation du formateur, réalisation de deux épreuves certificatives en fin de formation.

Le certificat est obtenu si le candidat a suivi la totalité de la formation et validé l'ensemble des 8 compétences de la grille de certification.

Sanction : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (si réussite aux tests).

Une attestation de formation ainsi qu'un certificat de réalisation et une attestation d'assiduité seront également remis à chaque stagiaire.

Indicateurs qualité :

Taux de satisfaction stagiaires, taux de satisfaction client, taux de réussite

Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le titulaire devra suivre et valider une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois. En cas de dépassement de la date de fin de validité, le salarié ne peut plus exercer son rôle de SST dans l'entreprise et devra suivre une formation MAC SST dans les meilleurs délais.

Cette formation permet à l'employeur de répondre à ses obligations réglementaires en lien avec l'organisation des secours dans son entreprise.

La prévention des risques est abordée dans le contenu enseigné.

TARIF : 300,00 € HT par stagiaire.



LE PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci ;
- Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- Être capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

3. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise ;
- Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

4. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail ;
- Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ;
- Être capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprise.

5. Être capable de réaliser une protection adaptée

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations ;
- Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement ;
- Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

6. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Être capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
- Être capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser.

7. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention ;
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre ;
- Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte ;
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

8. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre ;
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée ;
- Être capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

9. Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise

- Être capable de lister les risques spécifiques de son entreprise ;
- Être capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques.

10. Validation des acquis de la formation

- Épreuve 1 : Mise en situation d'accident du travail simulé ;
- Épreuve 2 : Entretien avec le formateur pour répondre à un questionnaire simple portant sur la connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et les compétences en matière de prévention.